

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FILS DE SOUDURE RESINEUX AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB- ARGENT

Code du produit : FILS RES SN-PB-AG

Type d'alliage : Sn5Pb93.5Ag1.5 (300 Ag) - Sn27Pb70Ag3 - Sn60Pb37Ag3 - Sn62Pb36Ag2

Type de décapant : A0 - A11 - CR - CT2 - EL - ESM - F45 - R1 - R45 - RD - RL -RMAS A - ROB - RSNB - RT15 - RT30 - RZ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Brasage tendre

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

SU 3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC 38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : BMJ Electronics.

Adresse : 11 Bis avenue de la forêt 44830 Bouaye .FRANCE.

Téléphone : 00 33 2 40 32 67 23.

contact@bmjelec.com

www.bmjelec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A (Repr. 1A, H360).

Toxicité pour la reproduction, Effets sur ou via l'allaitement (Lact., H362).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées), Catégorie 1 (STOT RE 1, H372).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 231-100-4 PLOMB

Etiquetage additionnel :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

FILS DE SOUDURE RESINEUX AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB- ARGENT - FILS RES SN-PB-AG

H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Conseils de prudence - Prévention :	
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Autres informations :

2.3. Autres dangers

Le mélange contient des 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité, des gants de protection, de se laver les mains après utilisation, d'assurer une bonne ventilation du lieu de travail, et de mettre en place un système d'aspiration des fumées au plus près de leur émission.

Le produit peut causer des brûlures lors du brasage.

Le produit libère des fumées lors du brasage qui peuvent être sensibilisantes pour le système respiratoire chez les sujets asthmatiques.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7440-31-5 EC: 231-141-8 REACH: 01-2119486474-28-0033 ETAİN		[1]	4.00 - 62.00 %
CAS: 7439-92-1 EC: 231-100-4 REACH: 01-2119513221-59-XXXX PLOMB	GHS08 Dgr Repr. 1A, H360FD Lact., H362 STOT RE 1, H372	[1] [2] [6]	34.00 - 93.00 %
CAS: 7440-22-4 EC: 231-131-3 REACH: 01-2119555669-21-0025 ARGENT		[1]	1.40 - 2.00 %
CAS: 65997-06-0 EC: 266-041-3 REACH: 01-2119487113-41-0000 COLOPHANE MODIFIEE			0.00 - 3.00 %
CAS: 124-04-9 EC: 204-673-3 REACH: 01-2119457561-38-0000 ACIDE ADIPIQUE	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319	[1]	0.00 - 1.00 %

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).
- [6] Substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

Transporter le patient à l'air libre, hors de la zone polluée. Le mettre en position latérale de sécurité s'il est inconscient. Consulter un médecin en cas de trouble.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de brûlure, traiter comme une brûlure et consulter un médecin si nécessaire.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- agents chimiques secs
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau
- mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- oxydes métalliques, poussières métalliques

Le métal fondu réagit violemment avec les agents oxydants.

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Garder les personnes non protégées loin de la zone concernée.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Eviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Le lieu de travail doit être ventilé et les fumées captées à la source d'émission.

Du fait de sa densité élevée, le produit est lourd. Eviter la chute du produit.

Porter des chaussures de sécurité et des gants appropriés.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker dans le conditionnement d'origine, hermétiquement fermé, à température ambiante, à l'abri des intempéries, pendant une durée de 24 mois.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Notes
7440-22-4	0.1	-	-	-	-

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
7440-31-5	2 mg/m3				
7439-92-1	0.05 mg/m3	-	-	-	-
7440-22-4	0.1 mg/m3	-	-	-	-
124-04-9	5 mg/m3				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 29/01/2018) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
7440-22-4		0,1 E mg/m ³		8(II)
124-04-9		2 E mg/m ³		2(I)

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
7439-92-1	-	0.15	-	-	-	1
7440-22-4	-	0.1	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets locaux à court terme

5 mg de substance/m3

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

17 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

117 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Homme exposé via l'environnement

Ingestion

Effets systémiques à long terme

10 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

10 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

35 mg de substance/m3

ARGENT (CAS: 7440-22-4)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

0.1 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

1.2 mg/kg de poids corporel/jour

FILS DE SOUDURE RESINEUX AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB- ARGENT - FILS RES SN-PB-AG

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	0.04 mg de substance/m3

ETAIN (CAS: 7440-31-5)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à court terme
133.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
133.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Inhalation
Effets systémiques à court terme
11.75 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Inhalation
Effets systémiques à long terme
11.75 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à court terme
80 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Ingestion
Effets systémiques à long terme
80 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Contact avec la peau
Effets systémiques à court terme
80 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
80 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Inhalation
Effets systémiques à court terme
3.476 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	
Effets potentiels sur la santé :	
DNEL :	

Inhalation
Effets systémiques à long terme
3.476 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

Compartiment de l'environnement :	
PNEC :	

Sol
0.0228 mg/kg

Compartiment de l'environnement :	
-----------------------------------	--

Eau douce

FILS DE SOUDURE RESINEUX AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB- ARGENT - FILS RES SN-PB-AG

PNEC : 0.126 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.0126 mg/l

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.00045 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.0016 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.00016 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 0.016 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 0.007 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.0007 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 1000 mg/l

ARGENT (CAS: 7440-22-4)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.794 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.04 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.86 µg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 438.13 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 438.13 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 25 µg/l

PLOMB (CAS: 7439-92-1)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 212 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 3.1 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC :	3.5
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	174 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	164.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	0.1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Coton

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

- Vêtement de travail protecteur

- Chaussures de sécurité

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Appareils de protection respiratoire isolants :

Il est recommandé de mettre en place un système d'aspiration des fumées au plus près de leur émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

- Risques thermiques

Le produit peut causer des brûlures lors du brasage.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Solide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations

Densité (Sn5Pb93.5Ag1.5 (300Ag)) : 10.9 @ 20°C
Densité (Sn27Pb70Ag3) : 9.85 @ 20°C
Densité (Sn60Pb37Ag3) : 8.5 @ 20°C
Densité (Sn62Pb36Ag2) : 8.5 @ 20°C
Température Solidus / Liquidus (Sn5Pb93.5Ag1.5 (300Ag)) : 296°C / 301°C
Température Solidus / Liquidus (Sn27Pb70Ag3) : 179°C / 253°C
Température Solidus / Liquidus (Sn60Pb37Ag3) : 178°C / 232°C
Température Solidus / Liquidus (Sn62Pb36Ag2) : 178°C / 180°C
Indice d'acide (A0) : 235 - 265 mgKOH/g
Indice d'acide (A11) : 110 - 150 mgKOH/g
Indice d'acide (CHV2) : 205 - 235 mgKOH/g
Indice d'acide (CR) : 205 - 235 mgKOH/g
Indice d'acide (CT2) : 185 - 215 mgKOH/g
Indice d'acide (EL) : 245 - 275 mgKOH/g
Indice d'acide (ESM) : 200 - 260 mgKOH/g
Indice d'acide (F45) : 190 - 210 mgKOH/g
Indice d'acide (R1) : 195 - 225 mgKOH/g
Indice d'acide (R45) : 290 - 330 mgKOH/g
Indice d'acide (RD) : 165 - 185 mgKOH/g
Indice d'acide (RL) : 170 - 190 mgKOH/g
Indice d'acide (RSNB) : 240 - 280 mgKOH/g
Indice d'acide (RT 15) : 371 - 401 mgKOH/g
Taux de chlore (A0) : sans chlore
Taux de chlore (A11) : 1 - 1.2 %
Taux de chlore (CHV2) : 0.9 - 1.1 %
Taux de chlore (CR) : 1.0 - 1.2 %
Taux de chlore (CT2) : 0.35 - 0.45 %
Taux de chlore (EL) : sans chlore
Taux de chlore (ESM) : 1 - 1.5 %
Taux de chlore (F45) : 0.25 - 0.35 %
Taux de chlore (R1) : sans chlore
Taux de chlore (R45) : sans chlore
Taux de chlore (RD) : 1.15 - 1.45 %
Taux de chlore (RL) : 0.65 - 0.85 %
Taux de chlore (RSNB) : sans chlore
Taux de chlore (RT 15) : sans chlore
Indice d'acide (RJ10) : 158 mgKOH/g
Taux de chlore (RJ10) : 0.9 - 1.1 %

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport, sauf en présence d'oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Le produit réagit dans les acides forts, spécialement dans les acides oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereuse connus aux conditions habituelles de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Effet toxique avéré pour la reproduction humaine.

Peut nuire à la fertilité et au fœtus.

Présente un risque sur ou via l'allaitement .

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :**

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

Par voie orale :

DL50 = 5560 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 > 7940 mg/kg

Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) :

CL50 > 7.7 mg/l

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 4 h

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)

Par voie orale :

DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

2000 < DL50 <= 5000 mg/kg

Espèce : Rat

ARGENT (CAS: 7440-22-4)

Par voie orale :

2000 < DL50 <= 5000 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

2000 < DL50 <= 5000 mg/kg

Espèce : Rat

Par inhalation (n/a) :

CL50 = 5.16 mg/l

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 4 h

ETAIN (CAS: 7440-31-5)

Par voie orale :

2000 < DL50 <= 5000 mg/kg

Espèce : Rat

FILS DE SOUDURE RESINEUX AVEC PLOMB : ETAIN - PLOMB- ARGENT - FILS RES SN-PB-AG

Par voie cutanée : 2000 < DL50 <= 5000 mg/kg
Espèce : Rat

Par inhalation (n/a) : CL50 > 4.75 mg/l
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 4 h

Mutagénicité sur les cellules germinales :

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)
Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Espèce : Bactéries

Avec ou sans activation métabolique.

Toxicité pour la reproduction :

Le plomb est susceptible d'avoir des effets reprotoxiques
ARGENT (CAS: 7440-22-4)
Aucun effet toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

Aucun effet néfaste pour la santé n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Le produit peut causer une irritation de la peau en cas de projection de flux ou fumées lors du brasage. Il est recommandé de porter des gants de protection en coton pour éviter les brûlures par projection.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit peut causer une irritation des yeux due aux fumées dégagées lors du brasage.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit libère des fumées lors du brasage provenant de la colophane chauffée, qui peuvent être sensibilisantes pour le système respiratoire chez les sujets asthmatiques.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 7439-92-1 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Plomb (CAS 7439-92-1): Voir la fiche toxicologique n° 59.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas jeter dans la nature et les égouts.

12.1.1. Substances

ETAIN (CAS: 7440-31-5)
Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1.303 mg/l
Espèce : Ceriodaphnia dubia

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)
Toxicité pour les crustacés : CE50 = 726 mg/l
Espèce : Daphnia sp.

Durée d'exposition : 48 h

ARGENT (CAS: 7440-22-4)

Toxicité pour les poissons :

NOEC = 0.13 mg/l

Espèce : Menidia beryllina

Durée d'exposition : 28 jours

Toxicité pour les crustacés :

NOEC = 0.001 mg/l

Durée d'exposition : 7 jours

Toxicité pour les algues :

NOEC = 0.0012 mg/l

Durée d'exposition : 14 jours

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 1000 mg/l

Espèce : Brachydanio rerio

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 46 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Substances**

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

COLOPHANE MODIFIEE (CAS: 65997-06-0)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.3.1. Substances**

ARGENT (CAS: 7440-22-4)

Facteur de bioconcentration :

BCF = 70

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 0.093**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Produit soumis à une limitation d'emploi : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
--------	---------

1	Affections dues au plomb et à ses composés.
---	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Nous ne pouvons prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations ainsi que nos produits ou la combinaison de ceux-ci avec d'autres seront utilisés. Nous dégageons toute responsabilité concernant la sécurité et l'adaptation de nos produits utilisés seuls ou en combinaison avec d'autre. Il appartient aux acquéreurs d'effectuer leurs propres tests pour déterminer la sécurité et l'adaptation de chaque produit utilisé seul ou avec d'autres produits, pour leurs propres usages.

Sauf accord écrit préalable, nos produits sont vendus sans garantie et les acquéreurs assument toute responsabilité en cas de perte et dommages de toute nature subis par eux-mêmes ou des tiers, provenant soit de la manutention soit de l'utilisation de nos produits qu'ils soient employés seuls ou avec d'autres. En cas de constatation d'une différence au moment de l'utilisation du produit nous vous demandons de consulter notre service technique.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS08 : Danger pour la santé.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.